

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de La Chaux
RC 165-B-P La Chaux - Cossonay
(Rue d'Ittens)

Afin de permettre la pose du revêtement définitif sur la route cantonale N° 165-B-P en traversée de la localité de La Chaux (rue d'Ittens), le tronçon situé de l'intersection Rue d'Ittens / Rue de la Cantonale à la sortie de la localité direction Cossonay sera interdit à la circulation (OSR 2.01)

Du lundi 1 juillet 2024
au
vendredi 5 juillet 2024

Une signalisation de déviation sera mise en place par : La Chaux - Saint-Denis - Grancy
- Senarclens - Cossonay dans les deux sens

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation de déviation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence ; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de La Chaux
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : La Chaux, Grancy, Senarclens, Cossonay, Chavannes-le-Veyron
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Cossonay
- ECA, Pully - SDIS
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal - MBC
- Manifestations – Transport spéciaux